CONTRAT PERMANENT
PLANTES MÉDICINALES ET AROMATIQUES

L'association a pour objet **d'aider à l'installation et au maintien de fermes de proximité**, **pratiquant l'agriculture biologique** : fournissant des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consom'acteurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consom'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contractants :

PRODUCTRICE

Roxane ORY

Baum'Plantes

7B, rue Foch

21410 BAULME-LE-ROCHE

Tel : 06 75 95 82 42

Courriel : baumplantes21@gmail.com

CONSOM'ACTEURS

NOM Prénom _____

Adresse _____

_____

Tél : _____

Courriel : _____

Le fonctionnement

Les distributions, assurées par la productrice, ont lieu 2 à 3 fois par an, le MARDI de 18h30 à 19h30 au sous-sol de la salle polyvalente à SOMBERNON.

Termes du contrat

Le présent contrat est conclu à partir de la date de signature pour une durée indéterminée; il pourra être résilié sur simple demande d'un des 2 contractants.
Le contrat sera automatiquement clos si l'une des 2 parties ne fait plus partie de l'association ou si elle n'est pas à jour de sa cotisation.
Le paiement des paniers est réglé à la livraison, en espèces ou par chèque à l'ordre de Roxane ORY .

Les produits :

Un bon de commande sera proposé avant chaque livraison sur AMAPj, il est réactualisé avant chaque nouvelle distribution.
Les tarifs /TTC comprennent la remise de 10 % consentie aux associations. Ils sont indiqués sur le bon de commande, réactualisés à chaque commande pour tenir compte du stock et de la production.

Des livraisons de plantes fraîches pourront être proposées en plus ainsi que des sorbets à base de plantes de leur production.

Les produits sont certifiés AB.

Les tuteurs – interlocuteurs entre consom'acteurs et producteurs

La vie de l'association est facilitée par les tuteurs, qui servent d'interlocuteurs privilégiés entre le groupe et le producteur. Ceux-ci enregistrent les contrats, suivent la liste d'attente, établissent la liste hebdomadaire de distribution, organisent les présences aux distributions, centralisent les remarques des consom'acteurs …

Si vous avez des questions sur les contrats, si vous ne pouvez pas retirer votre panier… contactez :

AMAPP*i* **le mardi de 18h30 à 19H30** tel: **06 51 79 59 29** courriel : **contact.amappi@gmail.com**

Engagements du consom'acteur :

- Il s'engage à passer au moins une commande à la signature du contrat.
- Chaque commande est réalisée sur AMAPj, dans le délai indiqué par mail
- En cas d'absence, le consom'acteur peut faire retirer sa commande par une personne de son choix (même non adhérente à l'AMAPP). S'il ne trouve pas de solution pour répondre à cet engagement, il prévient la productrice et/ou la tutrice afin que quelqu'un garde sa commande et qu'une solution soit trouvée pour qu'il la récupère. Il devra prévenir avant la fin de la livraison (jour de distribution à 19H30).
- Il s'engage à payer les produits par chèque ou espèces à la livraison.

Qui est la productrice ?

Roxane a repris Baum'Plantes en Octobre 2023. Elle a appris à cultiver et à transformer les plantes aromatiques et médicinales lors d'une formation, puis a travaillé, en saison, chez 2 producteurs et distillateurs de plantes médicinales et aromatiques dans le sud (durant 5 années), tout en se formant à l'herboristerie à l'école des plantes à Lyon (pendant 3 années).

La production se situe sur deux sites, à Baulme-la-Roche et à Ladoix. A Baulme-la-Roche, le terroir exposé plein Sud se prête particulièrement à la culture des aromatiques originaires des pays méditerranéens : thym, sarriette, origan, serpolet, sauges et romarin ; on y trouve environ une vingtaine de plantes cultivées et une quinzaine de plantes en cueillette. La terre de Ladoix, profonde et à proximité d'une rivière, se prête bien à la culture des plantes qui préfèrent fraîcheur et humidité : menthes, mélisse, cassis.

Roxane conserve les mêmes produits : les infusions simples, les infusions mélanges, les différents aromates, les sirops et sorbets aux plantes, mais ne proposera pas de gelées aux plantes . Elle souhaite développer un nouveau produit : les teintures aux plantes (complément alimentaire) d'ici l'été 2024.

Engagements de la Productrice:

- Elle s'engage à cultiver en agriculture biologique
- Elle s'engage à produire dans la transparence et à ouvrir son exploitation aux visites des membres de la DC et des consom'acteurs intéressés.
- Elle s'engage à être présente aux distributions aux jours et aux heures indiquées, et à présenter ses produits selon les propositions faites par l'AMAPP.
- Elle s'engage à prévenir l'AMAPP le plus tôt possible en cas de report de distribution.
- Elle s'engage à communiquer les informations sur sa production, par exemple via le site Internet www.amappi.asso.fr.
- Elle s'engage à tenir compte des remarques faites par les consom'acteurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.
- Elle s'engage à proposer des produits issus uniquement de ses cultures.
  Pour information : les hydrolats sont distillés à Laguepie (Tarn et Garonne).

Le présent contrat est enregistré si le consom'acteur est à jour de sa cotisation annuelle à l'AMAPPi.
Il est établi en double exemplaire, 1 pour chaque contractant.

Signatures, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé ».

Producteur Consom'acteur